



COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Séance du 12 juin 2025

- Procès-verbal -

Le Comité Social Territorial s'est réuni le 12 juin 2025 à 9h30, sous la présidence de Monsieur Jacques HOUSSIN, Président du Comité Social Territorial.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics :

- M. Jacques HOUSSIN – Titulaire
Président du Comité Social Territorial, Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord.
- Monsieur Paul-Loup TRONQUOY – Titulaire
Maire de Bergues, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Thierry ROLLAND – Titulaire
3^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Willems.
- Mme Béatrice DESCAMPS – Titulaire
1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord.
- Mme Anne-Sophie BOISSEAUX – Titulaire
Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Régionale des Hauts de France, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

- Mme Barbara COEVOET – Titulaire
Vice-Présidente du Conseil Départemental du Nord (Santé – Prévention),
Conseillère Métropolitaine de la Métropole Européenne de Lille, Adjointe
au Maire de Wasquehal, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du
Nord.
- Monsieur Éric RENAUD – Titulaire
Conseiller Départemental du Nord, Membre du Conseil d'Administration
du SDIS du Nord.
- Mme Françoise MARTIN – Titulaire
Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire de Villeneuve
d'Ascq, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Monique EVRARD – Suppléante
Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire de La Gorgue,
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Maxence SIMPERE – Suppléant
Vice-Président de la Communauté de Communes SUD AVESNOIS,
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

Membres représentant le Personnel :

- M. Frédéric DEMARTELAERE, Titulaire
CGT
- M. Stéphane BELMONTE, Titulaire
CGT
- M. Sylvain BEAURAIN, Titulaire
SUD
- M. David CAMBRE, Titulaire
SUD
- M. Sébastien LUCAS, Titulaire
SA SPP-PATS
- M. Grégory VERCOUTRE, Titulaire
SA SPP-PATS

- M. André POUPAERT, Titulaire
Avenir Secours
- Mme Diana BOHET, Suppléante
CGT
- M. Barthélémy GHYS, Suppléant
SUD
- M. Arnaud WALLET, Suppléant
SUD
- M. Martin ROHART, Suppléant
SA SPP-PATS
- M. Sébastien CARION, Suppléant
SA SPP-PATS
- M. Stéphane DEBRABANT, Suppléant
Avenir Secours

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres représentant les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics :

- M. Sébastien SEGUIN – Titulaire
Conseiller Départemental du Nord, Maire d'Avesnes sur Helpe, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Paul CHRISTOPHE – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Marie-José KRAMARZ – Suppléante
Maire de Fournes en Weppes, Conseillère Métropolitaine de la Métropole Européenne de Lille, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Frédéric BRICOUT – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, Maire de Caudry, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

- M. Nicolas LEBLANC – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Adjoint au Maire de Maubeuge,
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Salim ACHIBA – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Adjoint au Maire de Tourcoing,
Conseiller Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille, Membre du
Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Régis CAUCHE - Suppléant
2^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord,
Conseiller Départemental du Nord, Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille, Maire de Croix.
- M. Jean-Luc DAR COURT - Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Maire d'Armbouts-Cappel, Conseiller
Communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Membre du
Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

Membres représentant le Personnel :

- M. Marc LEHOUCQ, Titulaire
CGT
- M. Quentin DE VEYLDER, Titulaire
CGT
- M. Benjamin CALVARIO, Suppléant
CGT
- M. Romain DUPAS, Suppléant
CGT
- M. Maroine FATHALLAH, Suppléant
CGT

Ont aussi assisté à la séance en qualité d'experts généralistes ou de secrétaires de l'Administration :

- M. le Contrôleur Général François VALLIER
Directeur Départemental du SDIS du Nord

- M. le Colonel Rémy WÉCLAWIAK
Directeur Départemental Adjoint du SDIS du Nord
- M. le Médecin Colonel Pierre LERQUET
Médecin Chef
- M. le Lieutenant-Colonel Laurent MAILLARD
Chef du Pôle Organisation des Secours
- M. le Lieutenant-Colonel Emmanuel MERCIER
Chef du Pôle Ressources et Relations Humaines
- M. le Lieutenant-Colonel Jean-François LOUVEGNEZ
Chef du Pôle Finances et Patrimoine
- M. Sylvain DEROSIAUX
Chef du Pôle Système d'Information
- M. le Lieutenant-Colonel Éric MARESCHI
Pôle Moyens et Logistique
- M. Commandant Rémy MARHEM
Chef du Groupement Audit et Contrôle de Gestion
- M. Philippe GERMÈS
Chef du Groupement Affaires Juridiques et Instances
- M. Jean-Yves VERLOINGNE
Chef du Groupement Pilotage RRH
- Mme Peggy VANHONACKER
Cheffe du Groupement Gestion Administrative du Personnel
- M. le Lieutenant-Colonel Hugues LIAGRE
Chef du Groupement Territorial 1
- M. le Commandant Nathan RENAUD
Chef du Groupement Territorial 2
- M. le Lieutenant-Colonel Vincent BASSIMON
Chef du Groupement Territorial 3
- M. le Commandant Vincent ROCHER
Chef du Groupement Territorial 5

- Mme Maude GENU
Cheffe du Cabinet de Monsieur le Directeur Départemental
- M. le Capitaine Olivier PAMART
Chargé du Dialogue Social
- M. Nicolas MOUGIN
Communication Institutionnelle
- Mme Virginie CHAMBON
Cheffe du Service Juridique et Instances
- Mme Séverine ROUSSE
Chargée des Assemblées, Groupement Affaires Juridiques et Instances
- Mme Laurence BURON
Coordinatrice juridique, Groupement Affaires Juridiques et Instances.
- Mme Sophie COVAIN-CHEROUTRE
Gestionnaire des instances, Groupement Affaires Juridiques et Instances.
- M. Olivier ALLART
Service parc informatique et téléphonie.

Monsieur le Président salue l'ensemble des membres. Il demande à ce que l'appel soit fait pour vérifier le quorum.

Madame ROUSSE procède à l'appel et relève les votants.

Pour les représentants de l'établissement, voteront :

M. HOUSSIN, M. TRONQUOY, M. ROLLAND, Mme DESCAMPS, Mme BOISSEAUX, Mme COEVOET, M. RENAUD, Mme MARTIN, Mme EVRARD.

Pour les représentants du personnel voteront :

- pour la CGT : M. DEMARTELAERE, M. BELMONTE, Mme BOHET
- pour SUD SDIS 59 : M. BEAURAIN et M. CAMBRE
- pour SA SPP-PATS : M. LUCAS et M. VERCOUTRE
- pour Avenir Secours : M. POUPAERT

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint dans chaque collège.

Il indique ensuite que le Secrétaire Adjoint doit être désigné par le Syndicat Avenir Secours : Monsieur POUPAERT sera le Secrétaire Adjoint de cette séance.

Monsieur le Président indique qu'avant de démarrer l'examen des points à l'ordre du jour, il souhaite qu'une minute de silence soit observée suite au drame qui a touché le SDIS de l'Aisne et qui a entraîné le décès, en service, de deux sapeurs-pompiers lors d'une intervention sur LAON.

A l'issue de celle-ci, Monsieur le Président souhaite la bienvenue au Contrôleur Général François VALLIER qui participe pour la première fois à cette instance et qui a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2025 en qualité de Directeur Départemental du SDIS du Nord et Chef de Corps. Il précise que le Contrôleur Général vient du Département de la Moselle après un passage à la Direction Générale de la Sécurité Civile au sein du Ministère de l'Intérieur. Il précise qu'il succède à Gilles GRÉGOIRE et que le souhait est de poursuivre l'évolution du SDIS du Nord. Il laisse la parole au Directeur Départemental.

Monsieur le Directeur Départemental indique qu'il est très heureux d'être présent ce jour. Il remercie Monsieur le Président ainsi que l'ensemble des élus. Il précise qu'il est très fier de rejoindre un établissement qui semble déjà bien fonctionner, être bien en avance sur beaucoup de choses et qui mérite d'être connu de l'extérieur. Il souligne qu'il ne le connaît pas particulièrement et qu'il compte sur l'ensemble du personnel pour l'aider à le découvrir petit à petit et éventuellement fixer des axes et des objectifs avec les contraintes locales et nationales qui s'imposent par le biais de la Direction Générale.

Monsieur le Président remercie le Contrôleur Général et précise qu'il souhaite travailler de concert pour le bien commun des habitants du Nord.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MARS 2025

Le procès-verbal a été transmis aux membres le 24 avril 2025.

Monsieur le Président propose de passer au premier point relatif à l'approbation du procès-verbal du 20 mars 2025.

Il demande s'il y a des remarques sur ce procès-verbal. Il n'y en a pas.

Monsieur le Président met au vote le procès-verbal du CST du 20 mars 2025 et constate que ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des deux collèges.

	Pour	Contre	Abstention
CGT	3		
SUD SDIS59	2		
Syndicat Autonome SPP-PATS	2		
AVENIR SECOURS	1		
Total	8	0	0

Résultat du vote du collège des représentants du Personnel : Le procès-verbal du CST du 20 mars 2025 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

	Pour	Contre	Abstention
Administration	9	0	0

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : Le procès-verbal du CST du 20 mars 2025 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

2. SUIVI DES AVIS RENDUS DU CST DU 20 MARS 2025

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GERMÈS pour le suivi des avis rendus du CST du 20 mars 2025.

Monsieur GERMÈS rappelle qu'un dossier a fait l'objet d'une délibération en Conseil d'Administration du 27 mars 2025. Il s'agissait du point suivant :

- **Mise en œuvre et évaluation annuelle du plan stratégique 2022-2027**

Ce point a été présenté pour information au Comité Social Territorial du 20 mars 2025 et a fait l'objet d'une délibération au Conseil d'Administration du 27 mars 2025.

Décision du Conseil d'Administration du 27 mars 2025 : Délibération n° CA / 25 / AG - 03 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur ce point. Il n'y en a pas.

Ce point a été présenté pour information.

3. BILAN CARBONE ET RAPPORT RSO - ANNEE 2024

Monsieur Le Président donne la parole au Commandant Rémy MARHEM pour présenter ce rapport.

Le Commandant MARHEM remercie Monsieur le Président et indique que la Responsabilité Sociétale de l'Organisation (RSO) correspond à la mise en œuvre du développement durable au sein de l'établissement. Il précise qu'il s'agit de connecter la stratégie de l'établissement aux grands enjeux qui l'entoure qu'ils soient sociaux, environnementaux ou économiques. La RSO présente un levier de performance lorsqu'elle est appliquée au sein d'une organisation. Il souligne que celle-ci sert tout d'abord à promouvoir les valeurs du service public avec par exemple la lutte contre les discriminations ou encore la doctrine déontologique. Elle permet également d'anticiper la réglementation telle que la loi Climat l'imposera en 2026 pour intégrer les critères environnementaux dans les procédures de commande publique. Elle contribue encore à la réalisation d'économies par la mise en place d'un plan de sobriété ou la stimulation de l'innovation que ce soit sur le parc matériel ou sur le parc immobilier. Enfin, elle sert inéluctablement l'attractivité de l'établissement puisqu'elle traite des thématiques qui sont au cœur de la société.

Par délibération, le Conseil d'Administration du SDIS du Nord a intégré au début de l'année 2023, cinq engagements du RSO au sein du plan stratégique 2022-2027. Le Conseil d'Administration a adopté en décembre 2023 l'Agenda 2030 qui matérialise la dynamique de RSO de l'établissement par le biais de 40 actions qu'il lui appartient de déployer à l'horizon 2030.

Le rapport annuel RSO 2024 qui est présenté ce jour est prévu au sein du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et sera présenté au Conseil d'Administration du SDIS du Nord le 26 juin prochain. Il rend compte des 40 actions de l'Agenda 2030 de l'établissement. La maquette de suivi des actions est inspirée du Plan Climat et Biodiversité du Ministère de l'Intérieur, elle intègre pour chacune des 40 actions la qualification du pilotage, des objectifs, des délais de mise en œuvre ou encore des indicateurs de résultat associés à chacun des projets. En parcourant le rapport annuel, on peut observer que 20 % des actions sont terminées, 32 % sont dans un état « avancé », 41 % sont engagées et 7 % ne le sont pas encore. La stratégie de responsabilité sociétale de notre organisation est bien diffuse au sein des services du SDIS et ce rapport est le témoin de l'engagement de l'établissement en la matière.

Le Commandant MARHEM propose de s'arrêter quelques instants sur une action particulière du rapport qui a consisté en l'élaboration du premier bilan Carbone ou bilan des émissions de gaz à effet de serre pour le SDIS du Nord. Le bilan Carbone prévu à l'article L. 229-25 du Code de l'Environnement a pour objectif d'identifier les principales sources d'émission de gaz à effet de serre, de collecter les données et de définir des actions concrètes pour réduire les émissions au sein de l'établissement. Ce bilan a été réalisé conformément à la directive de logique bilan Carbone du Ministère de la Transition Ecologique et il en ressort que les émissions de gaz à effet de serre du SDIS du Nord s'élèvent environ à 22 300 tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂e). Il est difficile de comparer ces résultats avec d'autres SDIS compte tenu du périmètre variant pris en compte et de l'incertitude inhérente à chaque formule, néanmoins, le service a extrapolé ces données. Ainsi, le bilan Carbone du SDIS du Nord représente,

en 2024, 130 kilos de CO₂ par opération de secours puisque le SDIS réalise 172 000 interventions et 22 tonnes de CO₂. En comparaison, pour le SDIS, cela représente environ 200 kilos de CO₂ par opération de secours et 112 kilos pour le SDIS du Pas-de-Calais. Il est également possible de faire l'analogie avec le nombre d'administrés sur le Département du Nord et cela équivaut à 9 kilos de CO₂. En comparaison, pour le Département du Rhône cela représente 12 kilos et 10 kilos pour le Pas-de-Calais. Chaque habitant consomme en moyenne 9 tonnes de CO₂. Notre service de secours représente dès lors un millième des 9 tonnes dépensées chaque année par les administrés. Un plan de progrès est associé au bilan Carbone de manière à ce que le SDIS contribue à son échelle de fonctionnement à la lutte contre le dérèglement climatique. Du fait de la responsabilité financière attendue du service public le plan de progrès a été réalisé à budget constant sur des logiques raisonnées et pragmatiques. Il est le résultat d'un travail collaboratif avec l'ensemble des référents métiers RSO représentant l'ensemble des pôles, d'un échantillon de chefs de centres ainsi que d'une enquête trajet-domicile envoyée à l'ensemble des agents du SDIS en début d'année.

Le cap associé vise la réduction des consommations énergétiques de l'ordre de 2 % par an sur une période de 5 années à activités opérationnelles constantes et à périmètre constant pour les collectes de données. Cet objectif de 2 % par an est celui fixé par l'Etat français au sein de la stratégie nationale bas carbone. Il s'agit d'une trajectoire des gaz à effet de serre attendue dans tous les secteurs d'activité pour la transition vers une économie bas carbone circulaire et durable. Ce bilan sera valorisé dans le cadre des recherches de financements externes réalisées par le SDIS du Nord.

Le Commandant MARHEM rappelle que le rapport RSO et le bilan Carbone seront présentés au Conseil d'Administration du 26 juin 2025.

Monsieur le Président remercie le Commandant MARHEM pour sa présentation et demande s'il y a des questions.

Il donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE remercie Monsieur le Président et souligne qu'au chapitre 7 intitulé « Sapeurs-pompiers soldats du climat : interventions en faveur de l'environnement » il est relaté l'effet positif de l'intervention des sapeurs-pompiers en faveur du climat. Cependant, ce qui le surprend, c'est qu'il n'est pas indiqué ce que font économiser les sapeurs-pompiers du Nord en faveur du climat. Il indique que l'on parle toujours du coût des sapeurs-pompiers mais que l'on oublie souvent le crédit qu'ils apportent tant au niveau financier qu'en faveur du climat (par exemple la sauvegarde d'un outil de production par leur intervention). Il précise que ce bilan est extrêmement bien fait. Par ailleurs, Monsieur VERCOUTRE souligne que, par rapport aux objectifs de réduction du carbone au sein du SDIS du Nord, le scope 3 est élevé (62 % du BEGES à 13 893 tonnes de CO₂) et remarque qu'il s'agit de la partie déplacement domicile-travail visiteurs et professionnels. Il rappelle que récemment il

a été décidé de passer la mobilité des agents de 2 à 3 ans sachant que cela permettait de favoriser le rapprochement du domicile des agents dans la majorité des cas. Il demande à la direction de se pencher sur ce facteur qui permettrait de baisser ce plus gros pourcentage des émissions de gaz à effet de serre dans le SDIS.

Le Commandant MARHEM répond que sur le point 7 « soldats du climat », la méthodologie de l'ADEME ne prévoit pas de facteurs de conversion permettant de voir, lorsqu'il y a par exemple un feu de voiture, ce qui est économisé par une extinction rapide. Il n'y a pas encore de facteur d'émission qui soit équivalent en terme d'évitement de la pollution. De la même manière, concernant le groupe de travail sur la valeur du « sauvé » qui doit aboutir à un memento d'ici la fin d'année, il n'a pas encore été intégré le bilan carbone des valeurs gagnées, sauvées par les opérations de secours. Il rappelle qu'il s'agit d'un sujet national, que ces éléments de comparaison pourront être récupérés et que le SDIS s'attachera à suivre cela. Concernant le déplacement domicile-travail, une étude a été réalisée par le biais d'un questionnaire. 1000 agents sur 2500 ont répondu. La majorité des déplacements se fait entre 11 et 20 kilomètres. Une centaine d'agents sur les 1000 sont concernés par un trajet dépassant 50 kilomètres.

Monsieur le Président remercie le Commandant MARHEM et demande s'il y a d'autres demandes d'intervention. Il constate qu'il n'y en a pas.

Ce point a été présenté pour information.

4. PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Yves VERLOINGNE pour présenter le rapport.

Monsieur VERLOINGNE indique qu'au 31 décembre 2024, l'effectif physique global du SDIS du Nord est de 2693 agents qui se répartissent comme suit : 2207 sapeurs-pompiers professionnels, 18 sapeurs-pompiers contractuels dont 7 sur emplois permanents affectés au Pôle Santé et Secours Médical (PSSM) et 11 caporaux en renfort, 448 personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) fonctionnels et 20 PATS contractuels dont 13 sur emplois permanents.

Il précise, concernant l'évolution des effectifs physiques, que l'effectif des sapeurs-pompiers professionnels poursuit sa progression passant de 2212 unités en 2023 à 2225 au 31 décembre 2024. Depuis 2017, l'effectif des sapeurs-pompiers professionnels suit une courbe ascendante. L'effectif global des PATS se stabilise entre 2023 et 2024 avec respectivement 467 et 468 agents. Il est observé une dynamique similaire à celle des effectifs physiques pour les effectifs en équivalent temps plein travaillé (ETPT) annuel. Pour toute l'année 2024, il est enregistré 2209 sapeurs-pompiers professionnels en ETPT soit 37,9 ETPT supplémentaire par rapport à 2023 et 5,35 ETPT supplémentaire pour les PATS. Pour ces derniers, l'établissement

reste sur des valeurs inférieures à celles enregistrées entre 2019 et 2022 pour les PATS.

En ce qui concerne l'évolution des effectifs par secteur d'activités, le recentrage a été effectué sur les effectifs sapeurs-pompiers professionnels non officiers opérationnels. Il est comptabilisé, au 31 décembre 2024, un effectif de 1764 sapeurs-pompiers non officiers soit 14 unités de plus qu'en 2023. Depuis 2017, il y a 184 sapeurs-pompiers non officiers supplémentaires qui sont venus alimenter les effectifs en centres de secours. L'effectif en Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) connaît également une tendance à la hausse avec 139 sapeurs-pompiers professionnels au 31 décembre 2024 soit 8 unités supplémentaires qu'en 2023. Depuis 2017, l'effectif en CTA a augmenté de 21 unités. En revanche, le corollaire de l'augmentation des effectifs en opérationnel est la diminution des effectifs sapeurs-pompiers professionnels en services fonctionnel. Après une augmentation entre 2022 et 2023, le nombre de sapeurs-pompiers professionnels en fonctionnel repart à la baisse avec au 31 décembre 2024, 6 unités de moins que l'année précédente.

Il est enregistré en 2024, 84 entrées de sapeurs-pompiers professionnels et 71 sorties. Au total, entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2024, ce sont 702 sapeurs-pompiers qui ont été recrutés ou réintégrés au SDIS du Nord pour 522 départs soit une augmentation de 180 sapeurs-pompiers professionnels pour un taux de croissance des effectifs de près de 9 %. Pour la période 2017-2023, le taux de croissance des effectifs au niveau national était de 7,18 %.

Le taux de turn over est de 7,59 % et on voit que le renouvellement des effectifs PATS est plus important que pour les sapeurs-pompiers professionnels pour lesquels on enregistre un taux de 3,48 %. Ces taux sont en baisse par rapport aux années précédentes. Ce taux est correct malgré le taux de turn over plus élevé des PATS. Pour l'ensemble de la fonction publique territoriale ce taux était de 9,6 %. Le SDIS du Nord est en dessous de celui-ci. L'INSEE considère que ce taux est mauvais lorsqu'il atteint ou dépasse les 15 %. Le SDIS du Nord est largement en dessous.

La baisse amorcée en 2023 se confirme en 2024 pour l'absentéisme. Le taux est de 7,51 %. On constate une baisse de 1,25 point par rapport à 2023 et de 1,58 point par rapport à 2022. Il revient à un niveau analogue à celui de 2019. A titre de comparaison, le taux d'absentéisme dans les collectivités était de 9,6 % en 2023 et dans les SDIS de catégorie A de 6,4 % même si, pour ces dernières années, sur ces SDIS une augmentation a été constatée. Concernant l'évolution du nombre de jours d'arrêts par motif, hormis les congés de longue durée pour lesquels il est comptabilisé 268 jours d'arrêts de plus que l'année dernière, on constate une baisse affectant tous les motifs d'absence. Il est comptabilisé 4438 jours d'arrêts de moins pour la maladie ordinaire et 1858 jours d'arrêts de moins pour les accidents de service. Pour les congés de longue maladie, en 2023, il avait été enregistré un pic de 14195 jours d'arrêts et en 2024, il est comptabilisé 4541 jours de moins pour atteindre le nombre de jours d'arrêts le plus bas de ces 5 dernières années. Sur les principaux motifs d'absence on voit que la maladie ordinaire et les accidents de service

demeurent les principaux motifs et représentent respectivement près de 40 et 24 % du nombre total de jours d'arrêts en 2024. L'indice de fréquence et d'accidents de service des sapeurs-pompiers professionnels est de 88,53 % accidents avec arrêt pour 1000 agents. Il est nettement en baisse par rapport aux années précédentes mais il reste supérieur aux indices de fréquence enregistrés au niveau national entre 2021 et 2023. L'activité sportive demeure le premier motif d'absence pour accident de service, cependant il est enregistré 1709 jours d'arrêts de moins qu'en 2023. La baisse de l'accidentologie sportive impacte la baisse des accidents de service en général.

Les dépenses de personnel ont représenté 86,34 % des dépenses de fonctionnement du SDIS. La masse salariale SPP-PATS s'est élevée à 163,6 millions soit 7,14 millions de plus qu'en 2023. Il précise que le poids des mesures nationales dans l'augmentation de la masse salariale est de 40 % alors que le glissement vieillesse technicité (GVT) représente 24 %.

En 2024, 1040 agents ont bénéficié d'une évolution de carrière soit 46 % des effectifs. 177 agents ont bénéficié d'un avancement de grade au sein du même cadre d'emploi (149 SPP et 28 PATS). 38 agents ont bénéficié d'une promotion interne (28 SPP et 10 PATS), 68 agents ont changé de grade suite à la réussite à un concours (66 SPP et 2 PATS) et 37 contractuels ont été nommés stagiaires (9 PATS et 17 SPP sans concours et 11 SPP nommés caporaux suite à un concours).

Monsieur le Président remercie Monsieur VERLOINGNE pour sa présentation et le travail réalisé. Il demande s'il y a des questions. Il donne la parole à Monsieur CAMBRE.

Monsieur CAMBRE souhaite revenir sur le plan d'embauches convenu et constate que l'établissement est au point mort pour la première année. Il demande si une évolution est prévue ou s'il faut entrer en rapport de force avec la direction car ce n'est pas ce qui a été défini au départ.

Monsieur le Président répond qu'un objectif a été fixé jusqu'à la fin du mandat et que celui-ci a été respecté jusqu'à présent. Les recrutements ont été réalisés comme annoncé en 2024. En revanche, pour 2025, l'établissement se trouve dans une situation financière particulièrement compliquée à cause notamment de la situation financière du Département du Nord. Il précise que l'ensemble des SDIS et des départements sont dans la même situation financière. Il souligne qu'un Beauvau de la sécurité est en cours et il espère que des annonces arriveront suite à celui-ci. En l'état actuel des finances, il souhaite, qu'à tout le moins, les départs soient remplacés eu égard à l'équilibre financier du SDIS. Très clairement aujourd'hui, compte tenu de la situation financière, il est impossible de faire des recrutements supplémentaires car le SDIS ne peut pas recruter des agents qu'il ne pourra pas payer à la fin du mois. La situation financière du SDIS, comme d'autres SDIS, ne permet pas pour l'instant de pouvoir créer des postes. L'objectif est connu et le Président indique qu'il souhaite l'atteindre mais précise qu'en 2025 il n'est pas à même de pouvoir le respecter. Le Département du Nord ne peut pas aujourd'hui venir abonder de façon plus

importante le SDIS. C'est une chance qu'il ait maintenu sa contribution comme elle était prévue mais l'établissement et le Département sont dans une situation financière qui est extrêmement difficile. Il espère que des sources de financement émergeront du Beauvau de la Sécurité car cela est très inquiétant pour l'avenir. Il ne sait pas comment se passera le budget 2026. Monsieur le Président annonce qu'il a adressé un courrier à Monsieur le Préfet pour lui indiquer qu'il n'est pas en mesure de préparer le budget pour l'année 2026. Il rappelle qu'il a toujours cet objectif en tête notamment par rapport au règlement opérationnel. Il espère que cela sera respecté à moyen terme mais précise qu'en 2025, cela ne sera pas possible.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions et donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE indique qu'en faisant le lien avec les lignes directrices de gestion et l'engagement pris par la direction par rapport à la coupe budgétaire imposée, il n'y a plus de cohérence avec ce qui avait été défini. Cela va poser problème en terme organisationnel. Si le SDIS n'a pas les financements, il ne peut pas recruter et il ne peut pas fonctionner. Il précise que c'est le rôle des organisations syndicales de dire que cela ne pourra pas fonctionner. Il rappelle que le SDIS doit faire face à des risques technologiques, climatiques, sociaux, des attentats. La tendance n'est pas positive et les sapeurs-pompiers vont devoir intervenir. Les organisations syndicales ont un autre discours que celui du choix politique. Il faut que les politiciens se positionnent et donnent plus de moyens. Concernant le RSU, Monsieur BELMONTE s'interroge sur le facteur aggravant du turn over qui désorganise un fonctionnement organisationnel. S'il est constaté l'augmentation du turn over dans un centre de secours, cela représente une difficulté opérationnelle, il n'y a plus la compétence, la connaissance du secteur et cela pénalise la qualité du service public notamment sur les interventions. Concernant les services, le turn over des PATS est supérieur à la normale. Monsieur BELMONTE rappelle que même s'il est inférieur sur le plan national, le Département du Nord est spécifique, c'est un grand département, compliqué en terme de gestion et cela pose question sur le turn over. Il précise que le turn over représente les agents qui arrivent et qui partent et que ce qu'il faut constater tant en centres de secours que dans les services, c'est une perte de compétences. L'établissement se développe en terme de dispositifs modernes dans le cadre de la gestion des secours mais il perd des compétences. On ne peut pas changer les choses du jour au lendemain. Il n'y a pas de tuilage. Si le SDIS n'est pas attractif, les agents vont voir ailleurs. Il affirme qu'il faut savoir se donner les moyens pour pouvoir garder les agents.

Monsieur BELMONTE constate une augmentation de l'absentéisme pour les PATS (en page 14 titre 6). Il rappelle que pour fonctionner correctement il faut avoir du monde et, pour faire le lien avec la FSSSCT et les conditions de travail, il faut s'interroger si on reste purement sur les chiffres, sur ces conditions de travail. Il souligne que l'on demande de faire davantage avec de moins en moins de moyens et une évolution, une adaptation rapide dans les tous les outils mis à disposition. L'humain doit s'adapter et il lui faut un certain temps. Il demande d'observer s'il y a

un lien entre tout cela. Monsieur BELMONTE précise qu'il a apprécié en page 21 le pourcentage d'équivalent temps plein qui est significatif. Mettre des chiffres dans une case, en terme de poste de travail, c'est bien, mais quand on regarde les taux pleins et les 80 %, ce qui est au bout, c'est l'humain. Dans un schéma type ils sont présents mais sur une période de travail, il faut regarder l'amplitude de travail et les tâches de travail. Ce taux est appréciable si on compare les deux. Le SDIS est en certains endroits en négatif sur ce point.

Monsieur le Lieutenant-Colonel MERCIER répond concernant le turn over que cela est normal et signifie que l'établissement vit. Il faut se rappeler que c'est diminué de moitié pour les personnels administratifs par rapport au seuil d'alerte de l'INSEE. Il précise que la perte de compétences est identifiée et que le schéma directeur de formation a été établi avec cette donnée. Concernant le volet risques psychosociaux (RPS) une enquête a été réalisée en septembre 2024 avec plus de 15 critères dont l'épanouissement au travail, les conditions matérielles, l'équilibre vie professionnelle et personnelle, le temps alloué pour réaliser le travail. Le SDIS a été noté entre satisfaisant et très satisfaisant. Cette enquête a mis en lumière le fait que les agents se sentent plutôt bien dans leur poste de travail. Concernant le volet absentéisme des PATS, ce qui impacte beaucoup, ce sont les maladies longues durées. Cela est plus lié à l'état de santé qu'aux conditions de travail et se confirme également par le fait que, dans le cadre des accompagnements individualisés suivi par un service adapté et les assistantes sociales, le portefeuille comprend environ 80 agents. Il y a peu de personnels administratifs suivis dans ce cadre. Quand il y a un mal être au travail, celui-ci est suivi de manière très précoce et il y a peu de PATS concerné.

Madame BOHET demande que soit pris en compte la moyenne d'âge chez les PATS qui est relativement élevée (48 ans et 5 mois).

Monsieur le Président répond qu'on ne peut pas être contre le turn over et empêcher le vieillissement.

Madame BOHET répond qu'à un moment donné les chiffres vont être accentués avec les départs à la retraite.

Monsieur le Président précise que le SDIS du Nord est un « jeune » établissement et qu'il y a eu énormément de recrutements effectués au moment de la départementalisation des services d'incendie et de secours, ce qui explique la moyenne d'âge actuelle. Il indique que 48 ans, ce n'est pas vieux.

Madame BOHET le confirme mais demande que cela soit pris en compte.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions et constate qu'il n'y en a pas.

Monsieur le Président propose de passer au vote et de les recenser :

	Pour	Contre	Abstention
CGT	3		
SUD SDIS59	2		
Syndicat Autonome SPP-PATS	2		
AVENIR SECOURS	1		
Total	8	0	0

Résultat du vote du collège des représentants du personnel : Le rapport social unique 2024 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

	Pour	Contre	Abstention
Administration	9	0	0

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : Le rapport social unique 2024 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

5. BILAN RELATIF A L'APPRENTISSAGE

Monsieur le Président donne la parole à Madame VANHONACKER pour présenter le rapport.

Madame VANHONACKER rappelle que l'établissement doit présenter chaque année, pour information, le bilan des contrats d'apprentissage.

Pour l'année scolaire 2024/2025, il y a eu 6 nouveaux contrats et il y avait 2 contrats en cours qui ont été continués, soit un total de 8 contrats d'apprentissage :

- 1 pour le Groupement Audit et Contrôle de Gestion = Master Management de l'Innovation ;
- 2 pour le Groupement Maintenance des Matériels = BAC Maintenance des véhicules option à voiture particulière + BTS Maintenance des systèmes (option systèmes production) ;
- 1 pour le Groupement Logiciels et Données = Ingénieur informatique ;
- 1 pour le service Communication = MSC Manager marketing et commercial spécialisé en acquisition numérique ;
- 1 pour le Groupement Prévision = licence Protection Civile et sécurité des populations.

- 1 pour le Service Territorialisé Ateliers Douai = BAC professionnel Maintenance des véhicules voitures particulières ;
- 1 pour le Groupement Immobilier = BTS Etude et réalisation d'agencement.

Madame VANHONACKER précise que ces contrats donnent une totale satisfaction. C'est une mesure satisfaisante tant au niveau de l'intégration des jeunes apprentis que de la transmission des savoir-faire par les maîtres d'apprentissage qui s'impliquent pour accueillir ces jeunes dans l'établissement.

Monsieur le Président remercie Madame VANHONACKER pour sa présentation et demande s'il y a des questions.

Ce point a été présenté pour information

La séance est levée à 10 h 17.

Le secrétaire adjoint



Monsieur
André POUPAERT

Le secrétaire



Madame
Séverine ROUSSE

Le Président



Monsieur
Jacques HOUSSIN